

Le pouvoir d'achat à la retraite et l'indexation au cœur des actions de l'AREQ!

1961



Fondation de l'Association des instituteurs et des institutrices catholiques retraités du Québec (aujourd'hui l'AREQ) par Laure Gaudreault pour l'obtention d'une retraite décente aux retraités de l'enseignement. En 1961, la pension annuelle minimale est de 500 \$.

Création du Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente du RRQ est, et est encore à ce jour, pleinement indexée.



1966

1969



Obtention de l'indexation de la rente de retraite.

Création du RREGOP à la suite de la négociation avec le Front commun. La rente est pleinement indexée.



1973

1982



Décret gouvernemental : modification du calcul de l'indexation de la rente de retraite des régimes publics (RREGOP, RRE, etc.) pour les années cotisées à compter du 1^{er} juillet 1982 : IPC -3 %. Coupure et gel de salaire.

« Amélioration » de la formule de calcul de l'indexation de la rente pour les années cotisées à compter du 1^{er} janvier 2000 obtenue lors de l'entente avec les centrales syndicales : IPC -3 %, minimum 50 %.



2000

2010



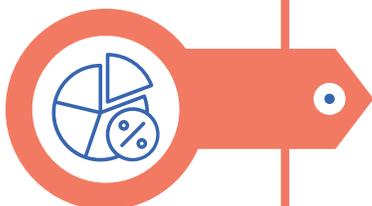
Obtenues en négociation : modifications législatives permettant dorénavant une indexation des rentes à l'IPC -3 %, minimum 50 % (au lieu de l'IPC -3 %) pour les années cotisées entre 1982 et 1999 si un taux de capitalisation de plus de 120 % est atteint (caisse des participants seulement).

Bonification de la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) augmentant le taux de remplacement de revenu de 25 % à 33,3 %.



2019

2024



Versement, pour l'année 2024, de sa part de l'indexation additionnelle par le gouvernement sur la rente du RREGOP, RRE, RRCE et RRF, grâce aux efforts déployés par l'AREQ et d'autres organismes.

Au fil du temps, plusieurs actions en lien avec le pouvoir d'achat et l'indexation ont été menées par l'AREQ, tant sur les plans national, régional que sectoriel. Différentes approches de sensibilisation, de mobilisation, de dénonciation, de représentations politiques et de discussions ont été tentées en tenant compte de la conjoncture du moment. Des gains ont été obtenus, mais la lutte est loin d'être terminée.

Forte de ses expériences passées, l'AREQ continue d'élaborer de nouvelles approches pour l'amélioration de la sécurité financière de ses membres et des personnes âgées.

La page suivante illustre les principales actions menées par l'AREQ depuis plus de 40 ans. De nombreuses autres actions, non répertoriées dans le présent document, ont également été menées.

L'AREQ se mobilise

- 1985** De concert avec la CEQ, l'AREQ s'intéresse aux impacts de la désindexation.
- 1988** L'indexation fait partie des revendications lors de la ronde de négociations qui s'amorce. Pas de réelle ouverture de la part du gouvernement et certaines centrales syndicales n'en font pas une priorité.
- 1991** Premier plan d'action élaboré par l'AREQ pour la récupération de l'indexation.
- 1999** En préparation à la ronde de négociations, l'AREQ tente de convaincre le front commun de faire de l'indexation un enjeu prioritaire.
- 2003** « Opération cartes postales ». Des milliers de cartes sont expédiées au Conseil du trésor (CT).
- 2005** Manifestation CSQ sur la colline parlementaire en prévision de la négociation. 40 000 manifestants dont près de 1 000 membres de l'AREQ.
- Dépôt d'une pétition de plus de 20 000 signatures à l'Assemblée nationale pour revendiquer l'amélioration de la situation financière des retraités de l'État dont la récupération de l'indexation des rentes.
- 2006** « Opération calcul de la contribution financière non volontaire à la société québécoise » auprès des personnes employées et retraitées.
- 2007** Création du Groupe de travail des associations de retraités de l'État (GTAR) pour réclamer une table de travail permanente sur la situation financière des personnes retraitées de l'État. L'AREQ y siège (le GTAR a été aboli en 2017, à la suite de la création de la Tribune de discussion des retraités avec le CT).
- Dépôt d'une motion à l'Assemblée nationale demandant la création d'une table de travail sur l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités de l'État.
- Création par l'Assemblée nationale d'un comité de travail pour évaluer le coût de l'indexation des régimes de retraite (rapport du comité remis en 2008, mais jugé incomplet par les associations de retraités).
- 2008** Manifestation sur la colline parlementaire pour la protection du pouvoir d'achat avec les autres associations de retraités.
- Mémoire de l'AREQ présenté à l'Assemblée nationale sur le coût de l'indexation des régimes de retraite publics.
- 2010** L'AREQ revendique l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti (SRG) pour les retraités de 65 ans et plus qui y ont droit (en vigueur depuis 2018).
- Mémoire de l'AREQ présenté à l'Assemblée nationale « Rétablir le pouvoir d'achat des personnes retraitées, c'est possible ».
- 2011** Création du comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation par la CARRA (durée du comité : 15 mois).
- Mémoire de l'AREQ présenté à l'assemblée nationale sur le projet de loi 23 pour réclamer la clause remorque pour le RRE, RRCE, RRF et que le gouvernement mette sa part advenant le versement de l'indexation pour les années cotisées entre 1982 et 1999. Suite à la commission parlementaire, nous avons obtenu gain de cause pour la clause remorque, mais le gouvernement n'est pas contraint de mettre sa part.
- 2012** Création de l'outil « L'indexation et vous » sur le site Web de l'AREQ.
- L'AREQ s'oppose à l'intention du gouvernement fédéral de faire passer l'âge d'admissibilité à la PSV et au SRG de 65 à 67 ans.
- Dépôt d'une pétition de 25 000 signatures pour la récupération et le maintien du pouvoir d'achat des retraités de l'État.
- 2012**
2013 Plusieurs rencontres avec le Conseil du trésor pour demander la pleine indexation des rentes de retraite.
- 2013** Production et publication du document InfoRetraite sur le RREGOP avec 4 principales revendications.
- Obtenir une table de travail avec le gouvernement;
 - Obliger le gouvernement à verser sa part d'indexation lors de surplus actuariels;
 - Fixer le surplus à 10 % plutôt qu'à 20 % pour le versement de l'indexation;
 - Réclamer la pleine indexation des rentes de retraite.
- 2014** Création de l'Observatoire de la retraite (OR) dont la mission est l'amélioration de la sécurité financière des retraités. L'AREQ est un des membres fondateurs.
- 2015** Participation de l'AREQ à une conférence de presse sur l'amélioration des régimes de retraite publics, regroupant 12 associations de retraités.
- 2016** Position de l'AREQ contre la restructuration du RRPE (suspension de l'indexation durant 6 ans et modification des formules d'indexation).
- 2017** Création de la Tribune de discussion des retraités avec le Conseil du trésor sur les enjeux liés aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic. L'AREQ y siège.
- 2017**
2018 Rencontres entre l'AREQ et la CSQ au sujet de l'indexation en vue de la ronde de négociations.
- 2018** Production et publication du document InfoRetraite 2018 « Prenons soin de notre RREGOP » sur l'impact de l'indexation partielle des rentes pour sensibiliser les cotisants en vue de la négociation des conventions collectives du secteur public et parapublic.
- Production et publication du document « Questions à votre député » sur l'indexation des rentes de retraite et le pouvoir d'achat des retraités de l'État.
- Rencontres avec 3 des 4 principaux partis politiques en période électorale (PQ, CAQ et QS) pour discuter de l'impact négatif de l'indexation partielle de la rente des retraités de l'État.
- En collaboration avec 5 autres associations de retraités, organisation par l'AREQ d'un débat électoral « Quelle place pour les aînés dans le Québec d'aujourd'hui? » dont l'un des sujets porte sur la situation financière des aînés du Québec.
- 2019** Opération « Maintenant, l'indexation! » : 92 députés élus à l'Assemblée nationale sur 125 sont rencontrés pour les informer de l'impact négatif de l'indexation partielle des rentes de retraite sur leur pouvoir d'achat et ainsi obtenir leur appui.
- Dépôt de 7 pistes de solution à l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités de l'État par 5 associations de retraités de la Tribune. L'une d'elle étant que lorsque le surplus de la caisse des participants excède 10 % (plus de 110 % de capitalisation), celui-ci soit partagé de façon équitable entre une baisse de la cotisation et une amélioration de l'indexation de la rente de retraite.
- Création d'un comité de travail CSQ sur l'indexation découlant d'une décision du Conseil général de négociations (CGN) et ayant pour mandat d'analyser diverses pistes de solution et les impacts d'une indexation plus avantageuse pour les personnes retraitées. L'AREQ participe à ce comité.
- 2019**
2023 L'AREQ rencontre différentes fédérations de la CSQ pour présenter le dossier sur l'indexation.
- 2022** Création et diffusion d'une capsule vidéo sur la perte de pouvoir d'achat chez les retraités de l'État
- Dépôt par 5 associations de retraités de la Tribune, au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) d'une demande d'une compensation financière de la perte de pouvoir d'achat, due à la rente de retraite partielle.
- 2023** Pétition de 8000 signatures en appui au plan d'action pour rencontrer la présidente du Conseil du trésor.
- Rencontre avec l'attachée politique de la présidente du CT afin de discuter et d'échanger sur la situation financière des retraités de l'État et lui faire part de nos attentes.
- Mémoire de l'AREQ envoyé à l'Assemblée nationale sur le projet de loi 9 pour demander des modifications favorables au versement de l'indexation pour les crédits de rente (obtenues).
- 2023**
2024 Plusieurs rencontres et actions pour inciter le gouvernement à mettre sa part de l'indexation additionnelle sur la rente du RREGOP en 2024 et, par le fait même, sur celle du RRE, RRCE et RRF.